

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
24 SEPTEMBRE 2025

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Décision modificative n°2
2025 – budget principal
de la Ville**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 25 septembre 2025
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 25 septembre 2025
et qu'il est donc exécutoire.

Le 25 septembre 2025

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis THOUVENESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt cinq, le 24 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre deux mille vingt cinq, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI*, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur MORLET, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

*Madame NASRI arrive au dossier 25 D 08

Avait donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS
Madame MEUNIER à Madame HABERT-DUPUIS
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET
Monsieur LE GARSMEUR à Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Monsieur NDIAYE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20250924-25-D-25a-BF
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

N° DE DOSSIER : 25 D 25a

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 / 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Pour prendre en compte l'avancement des projets portés par la Ville et la notification de recettes, il est proposé un ajustement du budget 2025.

Les principaux postes de dépenses et de recettes de cette décision modificative n°2 sont détaillés dans le document de présentation joint. Leur répartition par nature de crédits (M57) est donnée dans la maquette jointe.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 722 328,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT -1 338 462,52 €

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes dans chacune de ces sections.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2 / 2025 du budget principal de la Ville.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO s'abstenant,

ADOpte la décision modificative n°2 / 2025 du budget principal de la Ville par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

SAINT GERMAIN EN LAYE



Décisions modificatives

Note de présentation

Conseil Municipal - 24 septembre 2025



Berceau
d'avenirs

Cette décision modificative repose essentiellement sur :

- Les ajustements en section de fonctionnement : +875 k€ en dépenses et +1,4 M€ en recettes et en section d'investissement : -2,2 M€ en dépenses et -251 k€ en recettes,
- Correction de l'affectation des résultats 2024 et des reprises liées aux annulations d'amortissement inscrites au Budget Supplémentaire 2025,

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi :

| En euro (€) arrondi | Dépenses | Recettes |
|--|------------------|------------------|
| Inscriptions nouvelles (pour les services) | 1 056 166 € | 640 691 € |
| Ajustements | -409 964 € | |
| Subventions versées / notifiées | 15 000 € | 48 500 € |
| Prélèvement « amendes de police » | 213 548 € | |
| Dotation Commune Nouvelle | | 730 450 € |
| Correction d'affectation du résultat | | -743 312 € |
| Écritures d'ordre | | 46 000 € |
| Ajustement de l'autofinancement de la section d'investissement | -152 421 € | |
| Total général | 722 329 € | 722 329 € |

Les principales inscriptions en dépenses

- Complément pour la masse salariale -> +590 k€
- Prélèvement au fonds amendes de police -> + 214 k€
- Restauration scolaire (nouveau marché +16%) -> +211 k€
- Remboursement taxe électricité SIAAP -> +142 k€
- Subventions versées pour Football Club St-Germain et Hockey Club St-Germain -> +15 k€
- L'ajustement du coût d'enlèvement des déchets municipaux -> -176 k€
- L'annulation de l'entretien du terrain d'honneur géré par FC Versailles-> -30 k€
- Autres ajustements de crédits -> -204 k€

Les principales inscriptions de crédits en recettes

- Dotation Commune Nouvelle -> +730 k€
- Remboursement d'assurances suite à un incendie au parking des Rotondes et du vandalisme d'un véhicule de Police Municipale -> +211 k€
- Remboursement Bonus Territoire pour les crèches en DSP -> + 179 k€
- Prise en compte des rôles supplémentaires de taxes foncières -> +57 k€
- Subventions notifiées -> +49 k€

- Refacturation de la masse salariale aux budgets annexes -> +44 k€
- Régularisation redevance du chauffage urbain saison 2023-2024 -> +33 k€
- Location du terrain d'honneur à FC Versailles -> +14 k€
- Ecriture d'ordre correspondant à l'affectation du résultat 2024 (voir équilibre dépenses d'investissement) -> -743 k€

Section d'investissement

Globalement, la section d'investissement s'équilibre comme suit :

| En euro (€) arrondi | Dépenses | Recettes |
|--|---------------------|---------------------|
| Inscriptions nouvelles | 541 852 € | |
| Ajustement des projets | -420 286 € | |
| Cessions | | -545 929 € |
| Nouvelles subventions versées et notifiées | | 294 440 € |
| Ajustement réserve pour travaux Cœur des Sources | -2 311 245 € | |
| Correction d'affectation du résultat | 747 520 € | -992 249 € |
| Écritures d'ordre | 103 696 € | 57 696 € |
| Virement de la section de fonctionnement | | -152 421 € |
| Total | -1 338 463 € | -1 338 463 € |

Les principales inscriptions en dépenses

- Annulations de crédits ouverts des projets différés -> -420 k€ (Parking des Rotondes/ Projet CHU/ Stade Français/ ...)
- Annulation de taxes d'aménagement -> + 135 k€
- Réfection de la voirie des diverses rues-> + 100 k€
- Reprise des abords végétalisés avenue Winchester le long du Tram13 financée par SNCF à 100 %-> + 102 k€
- Désimperméabilisation et végétalisation parvis lycée international financé à 60 % par la CASGBS-> + 50 k€
- Travaux de reprise à la Maison natale Claude Debussy -> +45 k€
- Ajustement réserve pour travaux de Cœur des Sources -> -2,3 M€
- Ecriture d'ordre correspondant à l'affectation du résultat 2024 (voir équilibre recettes de fonctionnement) -> +747 k€

Les principales inscriptions de crédits en recettes

- Ajustement des montants des cessions immobilières (Bonnenfant, parcelle avenue leclerc) -> -706 k€
- Inscription d'une nouvelle cession (surface complémentaire bonnenfant) -> + 160 k€
- Remboursement des travaux d'entretien des installations sportives au Camp des Loges par le PSG -> + 112 k€
- Subventions notifiées -> + 182 k€
 - SNCF pour la reprise des abords végétalisés avenue Winchester le long du Tram13 -> 102 k€

- CASGBS pour la désimperméabilisation et la végétalisation du parvis du lycée international -> +30 k€
- CAFY pour la rénovation de la salle de change à la crèche Barratin -> 20 k€
- REGION pour des équipements de la Police Municipale (5,5 k€) et l'achat de caméras (8,5 k€) -> 14 k€
- ETAT pour la restauration des œuvres d'art et la numérisation des archives-> +4 k€

Les écritures d'ordre

Les écritures d'ordre inscrites concernent les dotations aux amortissement des recettes, ainsi que les résorptions d'avance pour un montant total de 104 k€. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes d'ordre.

DECISION MODIFICATIVE N°2/2025 – HOPITAL

Section de fonctionnement

Les principales inscriptions en dépenses réelles

- | | |
|---|----------|
| ▪ Travaux des réseaux | + 647 k€ |
| ▪ Ajustement des crédits de masse salariale | + 48 k€ |

Les principales inscriptions en recettes réelles

- | | |
|--|----------|
| ▪ Refacturation à la CASGBS des travaux de réseaux | + 647 k€ |
| ▪ Subvention de la REGION | + 48 k€ |